



Des chèques scolaires pour soutenir la rentrée des familles !

Lors de la rentrée 2013, une première expérience d'achat de chèques scolaires (25 euros) pour un budget total de 2.500 euros avait été menée. Rapidement, cette action a rencontré un engouement certain auprès des familles. Par ailleurs, les collaborations nées des « Tables rondes contre la pauvreté infantile » ont confirmé le bien-fondé de cette action. Le Conseil du Cpas vient de renforcer cette décision, en indexant de manière significative les montants pour cette rentrée scolaire, pour près de 10.000 euros. Cette décision se fonde sur l'indexation des coûts scolaires et sur la relance après Covid-19.

Par conséquent, l'octroi de chèques scolaires a été reconduit pour la rentrée 2020 afin de réduire la facture des frais liés à l'achat de matériel au sein des familles paupérisées de l'entité. Ces chèques d'un montant unitaire de 25 euros sont exclusivement destinés à l'achat d'objets scolaires auprès d'une enseigne de la grande distribution. Les valeurs ont été revues à la hausse selon le niveau scolaire des élèves, des étudiants. Selon le niveau d'enseignement, les élèves recevront 25 euros en maternelle, 50 euros en primaire, 75 euros en secondaire. Les étudiants du supérieur ou de l'université, âgés de moins de 25 ans, pourront bénéficier de la même mesure à hauteur de 100 euros, dans le cadre d'un projet individualisé d'intégration sociale (PIIS étudiant). Cette décision permet de renforcer la prime de rentrée scolaire pour certains ménages, de permettre aux enfants scolarisés d'avoir le matériel nécessaire à un bon apprentissage et de diminuer l'impact de l'achat du matériel scolaire sur le budget familial. En 2019, près de 120 élèves et étudiants ont pu bénéficier de cette mesure.

Ces chèques de rentrée scolaire sont notamment distribués aux familles bénéficiaires par le service Intégration social mais peuvent être octroyés sur demande. Toute personne concernée qui souhaite effectuer une demande de chèques scolaires est invitée à prendre rendez-vous avec le service social par téléphone au 067.64.54.50 ou par mail à cpas@genappe-cpas.be !

Tout renseignement complémentaire au sujet de ce communiqué peut être obtenu auprès de Vincent Girboux, Président du CPAS de Genappe, 0473.88.11.90, vincent.girboux@genappe.be